

Les collectivités sont priées de faire le ménage dans les hébergements chez l'habitant

Écrit par sylvie.duval@finances.gouv.fr (Sylvie Duval)
Jeudi, 30 Janvier 2014 00:00 -

Avec la circulaire interministérielle publiée en décembre 2013 et certaines dispositions du projet de loi ALUR, les élus locaux devront mieux contrôler l'activité de location de chambres d'hôtes et de meublés touristiques. Une chasse aux sorcières à l'efficacité incertaine et qui pourrait avoir des conséquences sur le développement économique de certains territoires.

L'Union des métiers et de l'industrie hôtelière (Umih) peut être contente de sa victoire. Après plusieurs années de bataille, parfois juridiques, l'un des principaux syndicats hôteliers a été écouté par le gouvernement pour lutter contre la location illégale de chambres d'hôtes.

Sylvia Pinel, ministre de l'Artisanat, du commerce et du Tourisme et Benoit Hamon, ministre délégué chargé de l'Economie sociale et solidaire et de la Consommation, ont publié fin décembre 2013 une [circulaire interministérielle](#) demandant aux préfets de sensibiliser les maires de leur département sur l'ensemble de la réglementation applicable aux chambres d'hôtes.

[en savoir plus](#)

Consultez la source sur Veille info tourisme: [Les collectivités sont priées de faire le ménage dans les hébergements chez l'habitant](#)